



## Conditions

- › Être travailleur salarié dans un Milieu d'accueil d'enfants 0-12 ans (privé ou public) reconnu par l'ONE
- › Avoir une maîtrise suffisante du français (oral)
- › S'engager à participer à l'ensemble des phases du bilan et à l'évaluation mise en place
- › Avoir 1 an d'ancienneté chez l'employeur actuel
- › Avoir 3 ans d'expérience professionnelle
- › Faire appel à l'un de ces opérateurs de bilans
  - CESA (Bruxelles, Charleroi)
  - CPSE (Liège)
  - EIC Andenne (Andenne, Ciney, Dinant)
  - EPS Vie Féminine Mons (Ath, Mons, Mouscron, Soignies, Thuin)
  - IEPSCF Blegny (Blegny, Dison)
  - Laboratoire d'Ergologie (Bruxelles)

Demande à introduire au plus tard pour le **15 octobre 2018**

“ Je travaillais depuis quelques années dans une association où j'avais l'impression d'avoir fait le tour. Je me sentais de plus en plus mal à l'aise et j'avais besoin de faire le point. Le bilan m'a apporté un soutien! J'ai pu réaliser ce qui était réellement important pour moi et surtout envisager concrètement des changements. Aujourd'hui, je suis épanouie dans mon nouveau travail.” **Élisabeth, coordinatrice de projets dans un milieu d'accueil d'enfants, 26 ans**

Prendre le temps de s'arrêter. Réfléchir avec un conseiller. Trouver des pistes d'évolution.

## Intéressé(e) ?

**Le bilan de compétences** est GRATUIT si vous répondez aux conditions.

Complétez le formulaire et son annexe, téléchargeables sur le site [www.bilandecompetences.be](http://www.bilandecompetences.be)

**Le carnet de bord professionnel** est un outil de réflexion et de construction personnelle. Il permet de se positionner dans et par rapport à son parcours de formation et à son parcours professionnel au sens large du terme.

Rendez-vous sur [www.moncarnetdebord.be](http://www.moncarnetdebord.be) pour plus d'informations.



# LE BILAN DE COMPÉTENCES

Dans le secteur des **milieux d'accueil d'enfants 0-12 ans**

Un accompagnement gratuit en appui au Carnet de bord



Quels sont mes points forts, comment les valoriser ? Comment retrouver ma motivation au travail ? Comment définir mes objectifs professionnels ? Quelles formations suivre pour évoluer dans ma fonction ? Comment valoriser mon expérience ?



**Une initiative coordonnée par les asbl APEF & FE.BI pour plusieurs Fonds sociaux du secteur non marchand privé.** Cette action bénéficie du soutien des conventions signées entre le FOREM, le CRF, l'IFAPME et APEF & FE.BI ainsi qu'entre l'Enseignement de Promotion sociale et APEF & FE.BI ; ainsi que du soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la participation de l'O.N.E.



## Pourquoi réaliser un bilan de compétences ?

Le bilan de compétences vous aide à devenir davantage « acteur » de votre carrière. Il vous permettra de prendre un temps de réflexion pour :

- › **Faire le point** sur votre parcours, votre situation, vos aspirations
- › Identifier vos **motivations**, vos centres d'intérêts
- › Identifier vos **compétences, aptitudes** et connaissances
- › Clarifier vos **objectifs** et vos **priorités**
- › Construire un **plan d'action** adapté à votre objectif professionnel
- › **Être guidé** dans l'utilisation de votre carnet de bord professionnel ([www.moncarnetdebord.be](http://www.moncarnetdebord.be))



“ Je ne trouvais plus ma place dans mon milieu d'accueil, je ne me sentais pas reconnue dans mes compétences. Ce bilan m'a permis de reprendre confiance en moi et de connaître mes valeurs.”

**Julie, puéricultrice, 52 ans**

“ Le bilan de compétence m'a permis de relever mes forces et mes difficultés dans le but de soutenir les unes et améliorer les autres. En plus, cela m'a permis de voir vers quels autres secteurs je pourrai me diriger.”

**Victor, directeur d'un milieu d'accueil d'enfants, 32 ans**

## Déroulement d'un bilan de compétences ?

Un conseiller vous accompagne individuellement dans votre réflexion, dans un lieu neutre, où la **confidentialité** des informations et du résultat sont préservées.

Le bilan de compétences se déroule sur une **période de 2 à 3 mois, pour une durée totale de 12h à 18h** (à raison de plusieurs séances d'1 à 2 heures).

Si le bilan est réalisé en dehors du temps de travail, il n'est pas nécessaire d'informer votre employeur de votre démarche.

Au terme du parcours, le travailleur reçoit un document de synthèse qui **résume son bilan**.



## Plus d'info

Les documents suivants sont accessibles sur le site internet: [www.bilandedcompetences.be](http://www.bilandedcompetences.be)

- + témoignages vidéos
- + brochure d'information
- + présentation de chacun des organismes
- + formulaire de demande

## Gestion administrative du projet et informations

- › APEF-FE.BI : Square Saintelette 13-15 – 1000 Bruxelles
- › Téléphone : 02 227 62 05
- › Mail : [bilan@apef-febi.org](mailto:bilan@apef-febi.org)
- › Collaboratrice : Hélène Dohet
- › Responsable : François Willemot